# Rapport sur l'état de la collectivité (art. 33 de la loi n° 84-53). Liste des indicateurs

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Conformément aux dispositions de l'article 1

er

 du décret n° 97-443

du 25 avril 1997, la liste des informations devant figurer dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu à

[l'article 33](http://cidtexte%3Djorftext000000320434/)

 de la loi du 26 janvier 1984 est actualisée par un arrêté du 12 août 2019.